

COMMUNIQUÉ

Eoliennes: les associations exclues du Grenelle de l'environnement

Les associations du patrimoine, des paysages et de l'environnement durable s'indignent de ne pas avoir été invitées à participer aux groupes de travail du Grenelle de l'environnement.

Elles s'en étonnent d'autant plus qu'un syndicat professionnel de promoteurs des éoliennes (beaucoup d'entre eux à capitaux offshore) le Syndicat des énergies renouvelables, se targue de sa présence au groupe de travail climat pour y faire avaliser un programme d'installation de 20 000 MW, soit environ 15 000 éoliennes dans les paysages français.

Le SER tente de faire croire que ce programme découle d'un objectif européen. En réalité la France a obtenu en Conseil européen que les objectifs de pourcentage d'énergie renouvelables soient adaptés à la situation de chaque pays.

Or la situation de la France est doublement singulière en Europe, en raison de son programme nucléaire et de l'importance esthétique et économique de ses paysages.

Avec le programme du SER, ce seraient des milliers de villages, des monuments, des paysages ruraux et des zones naturelles sacrifiées, des panoramas marins célèbres violés.

Mille associations de toute la France sont unies pour faire les propositions suivantes :

Abrogation de l'arrêté qui oblige EDF à acheter l'électricité éolienne à un prix hors-marché exorbitant, répercuté sur les consommateurs au nom de la « contribution au service public de l'électricité ». Il est certain que la pression des promoteurs et les menaces sur les paysages disparaîtraient si EDF et les autres distributeurs étaient libres du choix de leur fournisseurs.

- Développement des sources d'énergie non productrices de CO2 qui ne nuisent pas aux paysages et ne comportent pas les autres graves inconvénients des éoliennes;

- Mise en place d'un programme d'économie d'énergie dans le bâtiment, à condition que le bâti ancien à valeur patrimoniale bénéficie d'un traitement adapté.

A l'heure des choix décisifs en matière d'environnement durable, la France doit tenir compte de son patrimoine et de ses paysages, et rejeter la fausse solution des éoliennes.

Fédération Environnement Durable
3 rue des Eaux 75016 Paris
Tél. : 06 90 99 38 08
fd@environnementdurable.net
www.environnementdurable.net

FNASSEM
reconnue d'utilité publique
146 rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 41 18 50 70
contact@associations-patrimoine.org
www.associations-patrimoine.org

Ligue Urbaine et Rurale
reconnue d'utilité publique
8 rue Meissonier, 75017 Paris
Tél. : 01 42 67 06 06
ligueurbaïneet rurale@wanadoo.fr
www.ligueurbaineet rurale.fr

Maisons Paysannes de France
reconnue d'utilité publique
8 passage des Deux-Sœurs,
75009 Paris
Tél. : 01 44 83 63 63
maisons.paysannes@wanadoo.fr
www.maisons-paysannes.org

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
reconnue d'utilité publique
39 avenue de la Motte-Picquet,
75007 PARIS
Tél. : 01 47 05 37 71
sppef.free.fr
www.sppef.free.fr

Vieilles Maisons Françaises
reconnue d'utilité publique
93 rue de l'Université,
75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 61 71
www.vmf.net